

Commune DE VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 16 janvier 2014

PRESENTS :

Mme. ANTOINE / Mme. BONELLO / Mme. DOUHET

M.BABILLOT / M. BACHELLERIE / M.FAURIE / M.MALAUURIE / M.MAURANGE
M.PUGNET / M.VITRAC

Absent excusé :

M. STOPYRA qui donne procuration à Mme ANTOINE

Début de la réunion à 20H30

Secrétaire de séance M.PUGNET Laurent élu à l'unanimité des membres présents

Lecture du C.R par M. LE MAIRE

Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Déroulement de la réunion

Découpage cantonal

M le Maire expose à l'assemblée le nouveau découpage cantonal où la commune de Vitrac sur Montane serait rattachée au canton d'Egletons.

A l'unanimité, le conseil municipal considère que la commune appartient au bassin d'emploi et au bassin de vie de l'agglomération de Tulle.

Afin de préserver au mieux la dynamique sociale et économique du canton, il souhaite que Vitrac sur Montane se retrouve dans l'un des cantons de Tulle Rural Nord.

membres	11
présents	10
représentés	1
exprimés	11
pour	11
contre	

Autorisation pour le maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif les dépenses d'investissement suivantes pour le budget assainissement:

Budget Assainissement	BP 2013	1/4
Chapitre 23	29 593,01 €	7 398,25 €

membres	11
présents	10
représentés	1
exprimés	11
pour	11
contre	

Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel

M le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats d'assurances couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités de ces nouveaux contrats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société des contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1er janvier 2014 et pour une durée de 1 an,

membres	11
présents	10
représentés	1
exprimés	11
pour	11
contre	

Lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels

La prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et de l'autoriser à signer avec le Centre de Gestion de la Corrèze la convention qui en régit les modalités.

membres	11
présents	10
représentés	1
exprimés	11
pour	11
contre	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de s'engager dans cette démarche et de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Centre de Gestion de la Corrèze, en vue de l'obtention d'un financement de la Caisse des Dépôts et Consignations

Modification statutaire de la communauté d'agglomération Tulle Agglo liée au changement d'adresse du siège

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification statutaire de la communauté d'agglomération Tulle Agglo liée au changement d'adresse du siège comme suit :

article 2 : « le siège de la communauté d'agglomération
Tulle Agglo est fixé
rue Sylvain Combes 19000 TULLE ».

membres	11
présents	10
représentés	1
exprimés	11
pour	11
contre	

Vote des restes à réaliser

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les Restes à Réaliser suivants sur le budget de la commune

- Investissement recettes

membres	11
présents	10
représentés	1
exprimés	11
pour	11
contre	

Chapitre	Article	opération	Total budgété	Total réalisé	Reste à Réaliser
13	132	Appt Bonnet remise aux normes	7 500 €	1 300 €	3 820 €
13	132	Jardin du souvenir + mur	4 500 €	0	4 500 €
13	132	Défense incendie lotissement	8 000 €	0	7 000 €
13	132	Réfection CR La Graule	2 103 €	0	2 103 €

- Investissement dépenses

Chapitre	Article	opération	Total budgété	Total réalisé	Reste à Réaliser
16	165	Caution	554,68 €	203,5 €	351,18 €
21	2151	Réfection CR La Graule	6 300 €	0	6 300 €

Coupe de sapins au lotissement

Monsieur le Maire rapporte au conseil qu'un administré coupe son bois au lotissement.

Il pense que c'est l'occasion de faire couper les sapins, qui sont sur le terrain communal, jouxtant ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la coupe de ces bois

membres	11
présents	10
représentés	1
exprimés	11
pour	11
contre	

Questions diverses

Néant

Fin de la séance à 21 h 30